

PRISE DE PAROLE

28 avril 2023

En France, en 2021 :

604 565 accidents du travail déclarés ont entraîné un arrêt de travail ou une invalidité. Plus de 1600 par jour !

A minima, 645 travailleurs sont morts au boulot. Soit 2 par jour. Ces chiffres issus de la CNAM n'incluent pas les agriculteurs, les pêcheurs, les agents du service public, les travailleurs indépendants... Encore moins les travailleurs clandestins.

Ces chiffres, concernant l'année 2021, il a fallu attendre la toute fin de l'année 2022 pour les connaître !

Quasiment 1 an pour obtenir des données pourtant répertoriées et traitées par la CNAM.

En février 2023, ont été révélés les chiffres des accidents de la route survenus en 2022.

Soit moins de 2 mois pour recueillir, compiler, analyser publier les données liées à la violence routière.

Pourquoi une telle différence de traitement ?

Les journaux, les télévisions, les radios ont relayé, analysé, commenté ces chiffres. Le sujet a fait la Une des médias.

A l'inverse, les chiffres concernant les accidents au travail ont été allègrement passés sous silence.

Pourquoi une telle différence de traitement ?

Le 30 mai 2021, Kevin, qui faisait tranquillement du vélo est fauché à pleine vitesse par un chauffard. Le 18 octobre 2022, soit 1 an 1/2 après les faits, j'assiste à l'audience du procès de cet accident. Le conducteur est condamné à 4 ans de prison ferme. Et a tout un cortège de mesures d'accompagnement visant à le libérer de ses addictions.

En mars 2012, Vincent et Arthur périssent ensevelis dans 5000 tonnes de sucre dans un silo du géant de l'industrie agro-alimentaire Cristal Union. En novembre 2021 les entreprises responsables sont définitivement condamnées au pénal. Presque 10 ans après !! A de simples amendes. Les mesures de surveillance judiciaire visant à éviter ce genre d'accident ont été levées par la Cour d'appel.

Pourquoi une telle différence de traitement ?

Après 10 longues années de procédures, d'attente, d'espoir, d'audiences reportées à la dernière minute, viennent maintenant les procédures au Pôle social, pour la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur, et les justes indemnités qui en découlent.

Après un accident du travail mortel, les proches de la victime se retrouvent seuls face au reste du monde.

Seuls et démunis face à l'institution judiciaire. Ses lenteurs. Ses dysfonctionnements.

Seuls et démunis face aux employeurs et leur mauvaise foi, leur mépris. Leur cynisme pour échapper à leurs responsabilités.

Seuls et démunis face à l'opinion publique qui ignore ou minimise le sujet.

Seuls et démunis face aux médias institutionnels. Le 28 avril dernier, nous étions ici même pour célébrer cette Journée internationale de la santé et de la sécurité au travail. En plein cœur de Paris. Ce jour-là, 2 journalistes étaient présents. 1 de l'Humanité, 1 de Radio Parleur.

Seuls et démunis face à la puissance publique qui met tant d'empressement à faire des cadeaux au patronat, à vouloir nous faire travailler plus et plus longtemps, mais qui reste inerte face au fait de société que constituent les accidents du travail.

Enfin, seuls et démunis face à leurs avocats, qu'il faut sans cesse relancer, harceler. Mais si prompts à présenter des notes d'honoraires.

En France, les instances dédiées au travail ne manquent pas :

Le Ministère du travail.

La DGT (Direction générale du travail)

Les DREETS Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)

L'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles)

L'ANACT et les ARACT Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail)

L'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics)

Le COCT (Conseil d'orientation des conditions de travail)

Le FACT (Fonds pour l'amélioration des conditions de travail)

Infoprotection (L'Hebdo des risques professionnels naturels et industriels)

Sans oublier la médecine du travail. Et les syndicats.

Et au niveau international l'OIT (L'organisation internationale du travail) et le BIT (le bureau international du travail)

Pourtant, c'est un tout jeune collectif, *Stop à la mort au travail* qui est en train de faire émerger la problématique des accidents du travail, tant dans les médias qu'au sein des institutions.

Fondé en novembre 2022 par des parents et des compagnes d'ouvriers décédés dans le cadre de leur activité professionnelle, *Stop à la mort au travail* a enfoncé un coin dans l'omerta qui entoure le sujet depuis toujours dans le pays.

Les lignes sont en train de bouger. Nous n'en sommes qu'au début d'un long processus irréversible. Il était temps.

Cette prise de conscience fait suite à l'inlassable travail de recensement de Matthieu Lépine depuis 4 ans. Et de sa persévérance à raconter les victimes. Qu'il en soit remercié.

Dans notre profession cordiste, nous avons déjà 2 morts au travail à déplorer depuis le début de l'année.

Ces 11 derniers mois, nous en sommes à 4 accidents mortels. Pour une population de 4 870 équivalents temps pleins.

La France, championne d'Europe en la matière, présente un taux de 3,5 morts au travail pour 100 000 employés par an.

Sur les 11 derniers mois le métier de cordiste fait monter ce taux à 82 morts au travail pour 100 000 employés. Soit 23 fois la moyenne nationale !! Qui s'en émeut ?

Au delà des chiffres, ce sont des ouvriers qu'on ne reverra plus. Avec eux, leur histoire, leur parcours, leur force de vie, disparaissent à jamais. Laisant un vide impossible à combler.

- Le vendredi 3 juin 2022, Benjamin Nogue, 30 ans, décédait dans un éboulement en Nouvelle Calédonie.
- Le mercredi 26 octobre 2022, Jérôme Aubert, 40 ans, était emporté par le décrochage d'une paroi rocheuse.
- Le mardi 3 janvier 2023, Sébastien Gibouin, 42 ans, faisait une chute mortelle de 15 mètres.
- Le mardi 7 mars 2023, Mikel Duhalde, 27 ans, périssait enseveli dans une cheminée industrielle.

Au delà des polémiques, nous avons aujourd'hui une pensée pour eux. Et pour leurs proches.